



ASSOCIATION DE PATIENTS
DÉFICITS IMMUNITAIRES PRIMITIFS

Communiqué

TOUL, le 5 juillet 2019

Evolution des critères de sélection des donneurs de sang : le moindre risque, défini scientifiquement, doit prévaloir

Santé Publique France a établi deux scénarii d'ouverture du don de sang aux hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HSH), suite aux résultats de ses deux estimations de risque résiduel de transmission du VIH par transfusion :

- Scénario 1 : ouverture du don du sang aux hommes n'ayant pas eu de relations sexuelles avec des d'hommes dans les 4 derniers mois avant le don
- Scénario 2 : ouverture du don du sang aux HSH ayant eu un seul partenaire dans les 4 derniers mois avant le don (critère identique à tous les autres candidats au don)

L'association IRIS* se prononce pour le scénario 1 qui comporte le moins de risque de contamination des patients. IRIS rappelle en effet que la sécurité des produits sanguins est une priorité et que l'intérêt des patients qui reçoivent des produits sanguins labiles ou des médicaments dérivés du plasma, réside dans des décisions appuyées sur des données scientifiques qui les légitiment et non sur des demandes sociétales ou politiques. A fortiori dans ce contexte, où le don de sang n'est pas un droit, mais un acte de générosité et de responsabilité, il ne peut être question de discrimination.

Les critères de sélection des donneurs doivent être définis de façon à assurer la sécurité maximale des donneurs et des receveurs. Pour ces derniers, par sécurité IRIS entend la sécurité sanitaire et la sécurité d'approvisionnement, deux aléas qui peuvent hypothéquer gravement la santé, voire la vie des patients.

Le scénario 2, selon les informations apportées par la Direction générale de la Santé, conduirait à 3100 donneurs supplémentaires s'ajoutant au 1 700 000 donneurs actuels (0,2%). Pour non négligeable qu'il soit, ce nombre montre néanmoins, et c'est la préoccupation d'IRIS, que le sujet majeur aujourd'hui est d'assurer une collecte en sang qui assure l'autosuffisance nationale en produits sanguins labiles et une production en plasma de fractionnement qui permettent de faire face aux besoins des patients et de leurs prescripteurs en médicaments dérivés du plasma, le plasma pour fractionnement faisant cruellement défaut au niveau européen.

L'association IRIS travaille depuis plusieurs années déjà avec les différentes institutions (DGS, EFS, ANSM, Santé Publique France...), ainsi que les associations de donneurs et receveurs de produits sanguins labiles et de médicaments dérivés du plasma, afin d'évaluer les modifications des critères de sélection des donneurs de sang.



ASSOCIATION DE PATIENTS
DÉFICITS IMMUNITAIRES PRIMITIFS

IRIS avait soutenu une première révision arrêtée en juillet 2016, donnant notamment la possibilité aux HSH de donner leur sang à la condition de ne pas avoir eu de rapport sexuel entre hommes dans les 12 derniers, condition assortie d'un suivi épidémiologique.

Evelyne LARQUET
PRÉSIDENTE de l'Association IRIS

***A propos d'IRIS**

L'association IRIS représente en France les patients atteints de déficits immunitaires (DIP). Les DIP sont un groupe de 380 maladies génétiques chroniques du système immunitaire qui rendent les patients vulnérables aux infections. Ces patients sont amenés à bénéficier des produits sanguins labiles et la santé d'une majorité d'entre eux repose sur des perfusions d'immunoglobulines, un médicament élaboré à partir du plasma. Pour ces patients, il n'y a aucune alternative thérapeutique. Les immunoglobulines sont administrées régulièrement, la vie durant. Par ailleurs, les immunoglobulines étant des produits biologiques, pour des raisons de tolérance, il est important que les patients puissent recevoir l'immunoglobuline qui leur convient le mieux.